

DÉSISTEMENT ET (RÉ)INTÉGRATION SOCIOCOMMUNAUTAIRE

L'expérience de jeunes judiciairisés de 16 à 35 ans

Isabelle F.-Dufour, Natacha Brunelle, Roxanne Couture-Dubé et David Henry



Postface

Et maintenant que fait-on? Synthèse, recommandations et réflexions suscitées par ce livre

David Henry

Cette étude s'inscrit dans le **projet 1A de l'axe 1** du **Programme de recherche en partenariat (RÉ)SO 16-35**, intitulé *(Ré)intégration sociocommunautaire : point de vue des jeunes judiciairisés de 16-35 ans*.

Suivant un **devis de recherche qualitative**, des **entretiens semi-dirigés** ont été réalisés auprès de jeunes judiciairisés de 16 à 35 ans et ce, à **deux temps de mesure** (environ 21 mois d'intervalle).
T1 : 140 participant·es ;
T2 : 67 participant·es.

Les participant·es provenaient des régions de **Montréal**, de la **Capitale-Nationale** et de la **Mauricie-Centre-du-Québec** et de **différents secteurs d'intervention** : centres jeunesse, services correctionnels, maisons de transition, organismes et projets de justice réparatrice pour adolescents et adultes, services publics et communautaires pour problématiques associées (dépendance, santé mentale, employabilité et hébergement).

CONTEXTE

Le **désistement** et ultimement la **(ré)intégration sociocommunautaire** des jeunes judiciairisés permettent non seulement de **limiter la récidive**, mais surtout de construire une **société plus inclusive**. Une personne (ré)intégrée à la communauté participe pleinement à son développement et contribue au « **vivre-ensemble** ». Le désistement et la (ré)intégration sociocommunautaire devraient ainsi être des **priorités sociétales**.

On **oppose** malheureusement régulièrement dans l'espace public les « droits » des **victimes** et les « droits » des **personnes judiciairisées**, alors que la **frontière** entre « victime » et « agresseur » est **poreuse** et moins tranchée qu'il n'y paraît à première vue. La plupart des gens sont **à la fois victimes et agresseurs** au cours de leur vie, formant deux facettes d'un **même problème**.

Avant tout, voici quelques considérations au sujet du **désistement criminel** :

1. **L'absence de récidive ne doit pas être le seul indicateur de réussite**. Une personne aux prises avec diverses problématiques (ex.: dépendance, instabilité résidentielle) peut ne pas être pleinement réintégrée, même si elle ne commet plus de délit. De même, une personne qui commet toujours des délits, mais de gravité et de fréquence moindre, ne représente pas un échec.
2. **Le jeune judiciairisé demeure au centre de son cheminement** et est son principal moteur de changement. Les différents intervenants (formels et informels) et l'entourage **accompagnent** l'individu dans le changement.
3. **Le désistement criminel est un processus complexe qui doit tenir compte autant des dimensions identitaires, cognitives que sociales**. Ce processus s'inscrit dans une notion de **durée** et implique l'ensemble de la **société**.

OBJECTIF

Relever les **pistes de solution** et **recommandations** offertes à travers les chapitres du livre ainsi que formuler des **commentaires** liés aux **observations** et à l'**expérience professionnelle** de l'auteur de la postface.

RÉSULTATS

Réseau social informel

Le réseau social informel (amis, famille, conjoint, etc.) peut être un facteur de protection et un agent de désistement puissant et efficace. Des programmes d'aide et d'accompagnement spécialement pour les membres de l'entourage sont peu développés pour le moment et seraient bénéfiques.

Liens entre délinquance et dépendance

Les problèmes de consommation sont omniprésents chez les jeunes judiciairisés. Or, la prison est rarement la solution à un problème de dépendance. Ainsi, l'utilisation et le développement de ressources spécialisées sont nécessaires, dans une visée de santé publique plutôt que de sécurité publique.

Savoir-être et savoir-faire de l'intervenant

La qualité de l'alliance thérapeutique est un facteur primordial de réussite. L'intervenant est son propre outil de travail et doit être accompagné dans son développement professionnel et personnel (rencontres cliniques, formations continues, codéveloppement).

Temporalité des services

Quand le jeune judiciairisé est prêt, il faut que le service soit disponible rapidement. Il doit également se continuer dans le temps jusqu'au moment du désistement complet. Cela implique d'offrir une continuité entre les services à l'adolescence et à l'âge adulte.

Trauma

Une portion importante de jeunes judiciairisés ont été victimes à un moment de leur vie de violence physique ou sexuelle. Sans déresponsabiliser ou excuser les actes, la psychoéducation est une avenue pour favoriser un équilibre chez ces personnes qui vivent les répercussions d'un trauma complexe.

Sanctions communautaires et solutions de rechange à l'incarcération

Le désistement passe par un accompagnement, voire un encadrement, dans la communauté. L'incarcération devrait être réservée qu'aux personnes les plus dangereuses de notre société qui ne peuvent être encadrées dans la communauté.

L'approche sensible au genre

Les besoins des femmes judiciairisées étant différents de ceux des hommes, cela justifie la pertinence d'utiliser systématiquement une approche sensible au genre, notamment en répondant d'abord et avant tout à leurs besoins de base.

Pair-aidance

La pair-aidance est un outil puissant de changement qui est recommandée dans ce livre, mais encore sous-utilisée dans les milieux judiciaires et correctionnels. Ces personnes doivent être formées, encadrées, accompagnées et rémunérées pour leur travail, comme tout autre intervenant.

Constats sur la multiplication des intervenants

Il serait bénéfique qu'un seul intervenant-pivot, stable dans le temps, puisse développer une alliance avec le jeune pour le représenter et orienter les différents suivis sur une longue durée. Il aura une vue d'ensemble des services que reçoit le jeune et sera le *chef-d'orchestre* d'un plan d'action concret.

Casier judiciaire

La présence d'un casier judiciaire suscite diverses répercussions. La suspension de ce casier devrait être gratuite et automatique après un certain délai, devenant ainsi une reconnaissance par la société du changement d'identité chez le désisteur et faciliterait sa (ré)intégration sociocommunautaire.

À RETENIR

Les **apports principaux** de ce livre viennent conforter des pratiques existantes, mais soulignent également certains **angles morts** des pratiques actuelles. Notamment, le développement de **services spécifiques** propres à l'**entourage** des jeunes judiciairisés devrait faire l'objet d'une attention particulière. Aussi, la **pair-aidance** est un modèle largement sous-utilisé dans les milieux judiciaires et correctionnels, malgré les succès évidents dans

d'autres milieux. Par ailleurs, l'importance du **savoir-être** et du **savoir-faire** des intervenants agissant comme agents de désistement est mise de l'avant. La valorisation de leur travail est également à considérer.

Finalement, un apport significatif de l'axe 1 du projet de **(RÉ)SO 16-35** est la **parole** offerte aux jeunes judiciairisés pour nous renseigner sur ce qui les a, ou non, aidé.